

Les DA sont issues de la Loi Léonetti 2005 et 2016.

Définition: « Il s'agit d'écrire sur une feuille libre vos souhaits concernant votre fin de vie au cas où vous ne seriez plus conscient ».

La HAS suscite les institutions médicalisées à informer les patients sur l'existence des DA et de tracer les DA remises par leurs patients.

PROBLEMATIQUE :

- Les DA peuvent-elles être un outil à utiliser en centre de dialyse en vue de la fin de vie ?
- Les patients peuvent-ils parler de leur propre mort avec les professionnels ? Écrire leur DA ? Revenir sur leur DA selon l'évolution de leur état médical.
- Comment aborder les DA sans violence pour les soignants, sans violence pour le patient ?

OBJECTIFS :

- Faire émerger des représentations communes sur la loi Léonetti et les DA.
- Intégrer un savoir faire, une culture institutionnelle avec les DA.
- Gérer les fins de vie: réflexion sur l'arrêt des dialyses, réunions collégiales avec toutes les institutions de soins, écouter la famille, le patient, lire les DA si elles existent.



1

Entretiens semi-directifs
avec les médecins et la direction
Sur les DA et la loi Léonetti:
Qu'en penser ? Comment faire ?



2

Groupe de parole avec 2
groupes de patients: vos
attentes ?



3

Enregistrement
Retranscription
Analyse de données

METHODOLOGIE



4 : Mise en commun

METHODOLOGIE



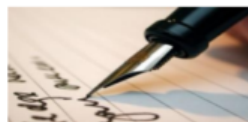
5

Conférence donnée par les médecins
de dialyse :
« Droits des patients en fin de vie et
DA »



6

Education Thérapeutique:
Echanger en groupe sur
« Droits des patients en fin de vie et
DA »



7

Accompagnement à l'écriture
des DA chez les patients
demandeurs